

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 15
- de votants 25

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET
CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/04/2024

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/03/2024

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY C. MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B. MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MIGNENT G. MONTAY A. DEVEY H. LEDOUX MP. THUILLET L. PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F. COQUELET S. PIROTTE

Procurations respectives à : D. RAMEZ A. MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C. DESROUSSEAUX C. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'autorisation de programme **AP 01/24** concernant la **Réhabilitation du complexe polyvalent Léo LAGRANGE et les vestiaires Jean-Michel DUROUX** selon les modalités financières ci-dessous :

| N°AP | Date de l'AP | Montant initial | Montant des crédits de paiement | | | |
|-------|--------------|-----------------|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 01/24 | 12/04/24 | 1 520 000,00 € | 304 000,00 € | 456 000,00 € | 456 000,00 € | 304 000,00 € |

Le vote portera uniquement sur l'autorisation de programme, la ventilation des CP n'est qu'indicative.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

decide à l'unanimité d'adopter

ID : 059-215903691-20240412-20240412_3-DE



Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,
l'autorisation de programme proposée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 19/04/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

